



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 10 mars 2022

Mayotte est le premier territoire ultra-marin à installer sa conférence régionale du sport

À Mayotte, la conférence régionale du sport a été installée le 10 mars 2022 sous l'égide de Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, et en présence de Anne-Lise TITON, conseillère en charge des territoires à l'Agence nationale du sport.

Madi VITA, Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), est élu à la tête de la conférence régionale du sport à Mayotte.

Dans le cadre de la réforme de l'organisation du sport en France et notamment de la création de l'Agence Nationale du Sport en 2018, la conférence régionale du sport, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'État et l'Agence nationale du sport, est chargée d'établir un projet sportif territorial :

- 1° Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- 2° Le développement du sport de haut niveau ;
- 3° Le développement de la professionnalisation du sport ;
- 4° La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;
- 5° La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
- 6° Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- 7° La prévention de et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous ;
- 8° La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives. La conférence régionale du sport est consultée lors de l'élaboration du projet de convention territoriale d'exercice concerté de la compétence sport avant son adoption par la conférence territoriale de l'action publique prévue à l'article L. 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales.

Un arrêté ministériel fixe la composition de la conférence qui comprend 4 collèges de plusieurs membres : État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social. Ce dernier collège inédit place le sport comme un enjeu de société qui inclut les secteurs de l'économie, de l'emploi, de l'environnement, de l'éducation, de la santé, de l'égalité femme-homme, et d'autres encore. La conférence régionale du sport doit servir à cette prise de conscience que le sport fait partie de nos temps de vie quotidienne et qu'il doit être accompagné pour cela.

Ultérieurement devra être mise en place la Conférence des financeurs permettant de valider les principes de subventionnement des équipements et projets sportifs selon des critères objectifs et au plus près des besoins de la population et des acteurs du mouvement sportif (ligues, comités, clubs).

Ce nouveau dispositif vise à faire progresser ensemble les acteurs concernés, avec les outils qu'ils déploient et générer des idées innovantes.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976